



# Syndicat Intercommunal d'Élimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient

Vendeuvre-sur-Barse,  
le 1<sup>er</sup> mars 2016

Pensez à bien  
vider vos flacons

Lettre d'information

N°16

## Le tri des emballages dans la salle de bain



Seuls 55% des français déclarent trier systématiquement les déchets de la salle de bain, pourtant nombreux d'entre eux sont recyclables\*.

### A mettre dans le sac jaune :

- les **bouteilles et flacons en plastique** (gel douche, shampooing, lotion, lait pour le corps, lessive, assouplissant... ) ;
- les **suremballages en carton** (qui enveloppent les tubes de crème par exemple) ;
- le **tube de carton** restant lorsqu'on a terminé **un rouleau de papier hygiénique** ;
- tous les **aérosols en acier ou alu** (déodorant, spray pour cheveux, bombe de mousse à raser, brumisateur...).

### A jeter avec les ordures ménagères :

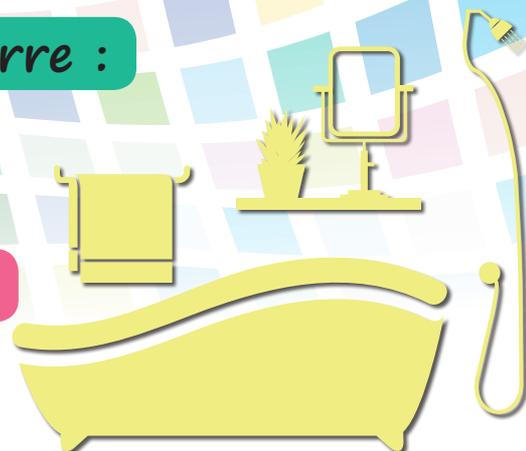
- les **pots** de produits de beauté **en plastique** (crème et masque) ;
- les **cosmétiques** (rouge à lèvres, mascara, pinceaux... ) ;
- les bâtonnets de coton, les cotons usagés, les mouchoirs en papier et les lingettes ;
- les couches-culottes de bébé et les produits d'hygiène intime ;
- les **tubes** de dentifrice ou de **cosmétique** ;
- les **brosses à dents** usagées ;
- les **rasoirs jetables** et les **lames** ;
- les **dosettes** de sérum physiologique ;
- les **coques en plastique rigide** (qui emballent les brosses à dents, les rasoirs...).

### A déposer dans la benne à verre :

- les **bouteilles de parfum** ;
- les **pots de crèmes cosmétique en verre**.

### A rapporter en magasin :

- les **petits et les gros appareils électriques** (sèche-cheveux, lisseur, chauffage d'appoint, rasoir, lave-linge, sèche-linge... ) ;
- les **médicaments** (en pharmacie).



\* étude IPSOS commandée par Eco-Emballages - février 2009

## Mise à disposition GRATUITE de broyeurs à végétaux

NOUVEAU



### Déchets autorisés :

Branchages, tailles de rosiers, de framboisiers, de thuyas...

Diamètre des déchets végétaux acceptés : de 10 à 45 mm



### Démarche à suivre :

- Remplir une convention (disponible sur demande par courrier ou par mail) en précisant la date de mise à disposition souhaitée (48 heures maximum, en fonction de la disponibilité).
- Joindre une photocopie de pièce d'identité et une photocopie de justificatif de domicile ainsi qu'un dépôt de garantie de 420 euros restitué après l'utilisation.
- Le broyeur sera à retirer et à rapporter dans la déchèterie la plus proche de votre domicile

Renseignements et réservation au **03 25 41 08 03**  
ou par mail **siedmto@orange.fr**

## Les sacs d'appoint

**Les sacs d'appoint sont à utiliser en cas de production ponctuelle supérieure à la capacité du bac fourni par le syndicat.**

Par exemple, un particulier possède un bac de 120 litres, il a 100 litres de déchets supplémentaires après la soirée qu'il vient de faire et il ne souhaite pas attendre la semaine d'après pour évacuer ce surplus.

Dès la mise en place de la tarification incitative, les sacs se-

ront vendus à l'unité. Cinq sacs d'appoint par an seront compris dans la part fixe.

Pour obtenir un ou plusieurs sacs, vous devez vous rendre en mairie et **présenter votre carte d'accès en déchèterie.**

Le montant des sacs achetés sera réglé via la taxe.



## Déchèteries : Passage à l'heure d'été

A partir du **mardi 29 mars 2016**, les déchèteries du syndicat passent en **heure d'été.**

Horaires consultables sur le site internet [www.siedmto.fr](http://www.siedmto.fr) ou dans le guide pratique.



**Vous venez d'emménager,  
merci de prendre contact  
avec le Syndicat**

au

**03 25 41 08 03**

Le Vice-président  
Chargé de la commission Communication,

C. BRANLE

Le Président  
du SIEDMTO,

P. DYON